

Comme il y a eu des consultations au sujet de ce bill et d'autres semblables visant à abolir la loi sur les petits prêts et comme la Chambre est déjà saisie de ce bill, serait-il possible, surtout à la lumière du fait que nous pourrions lui faire franchir les trois lectures sans débat . . .

M. Darling: Maintenant.

M. Blenkarn: . . . comme le dit le député de Parry Sound-Muskoka, maintenant—serait-il possible de présenter ce bill, de le débattre et d'en disposer cette semaine?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, je vais prendre bonne note de la suggestion faite par l'honorable député, transmettre ses remarques au ministre responsable et, s'il y a lieu, nous pourrions prendre à la lettre sa proposition et disposer rapidement du projet de loi. Mais à ce moment-ci je ne peux pas lui fournir la garantie qu'il exige.

[Traduction]

M. Blenkarn: Madame le Président, je serais très heureux de remettre au président du Conseil privé une lettre de son collègue le ministre de la Consommation et des Corporations adressée à mon collègue de Parry Sound-Muskoka selon laquelle le gouvernement considère qu'il est absolument essentiel et prioritaire de disposer de la loi sur les petits prêts. Malheureusement, comme le sait le président du Conseil privé, le gouvernement n'a pas présenté le bill. Nous accepterions naturellement qu'il soit transformé en bill du gouvernement, celui dont la Chambre est saisie ayant exactement la même forme qu'aurait normalement un bill du gouvernement.

M. Cossitt: Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre. J'aimerais poser une question au président du Conseil privé. Il y a environ une semaine, j'ai reçu une lettre du ministre des Finances dans laquelle il confirmait qu'il allait—je crois que c'était presque immédiatement—présenter un bill concernant la saisie des salaires des fonctionnaires pour les placer sur un pied d'égalité avec le reste des Canadiens qui n'ont pas l'avantage d'être protégés comme le sont les fonctionnaires. Quand le président du Conseil privé a-t-il l'intention de présenter cette mesure?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, le bill C-38, qui a été présenté, si je ne m'abuse, c'est le projet de loi auquel se réfère le député. S'il y a accord pour disposer de ce projet de loi sans débat à toutes ses étapes, je ne vois absolument aucune objection à ce qu'il soit adopté avant vendredi, bien au contraire!

Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA FAMILLE ROYALE

FÉLICITATIONS À LA REINE MÈRE POUR SON ANNIVERSAIRE

L'ordre du jour appelle: Les avis de motion du gouvernement:

10 juillet 1980—*Le Premier ministre:*

Que Madame le Président adresse à Sa Majesté la Reine Elizabeth, Reine Mère, un message lui offrant les félicitations de la Chambre des communes du Canada à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire qu'elle atteindra le 4 août 1980, lui exprimant les remerciements des Canadiens pour les nombreux services que Sa Majesté leur a rendus au cours des ans, notamment par ses nombreuses visites, depuis la première, en 1939, alors qu'elle accompagnait son époux, Sa Majesté le Roi George VI, lors de la première visite faite à notre pays par un monarque régnant, et lui souhaitant constante bonne santé et longue vie.

Mme le Président: L'avis de motion est reporté aux ordres émanant du gouvernement et son examen est décrété à plus tard aujourd'hui ou à la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 156, 188, 269, 358, 710, 807 et 1016.

[Texte]

L'ACCORD NORAD

Question n° 156—**M. Cossitt:**

L'accord NORAD doit-il être renouvelé en mai 1980 et, le cas échéant, a) les limites régionales de défense seront-elles modifiées, b) le Canada obtiendra-t-il la souveraineté sur son espace aérien et, le cas échéant, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour renforcer la section aérienne des forces armées afin de répondre à un tel engagement?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'actuel accord NORAD était prorogé pour un an le 12 mai 1980. Les États-Unis et le Canada sont convenus de modifier les limites régionales de défense de NORAD de manière à ce que, désormais, les opérations NORAD dans l'espace aérien canadien soient contrôlées à partir des Centres de contrôle des opérations NORAD au Canada.

La modernisation des Forces armées canadiennes afin d'accroître la contribution du Canada à NORAD a été résolument amorcée le 10 avril lorsque le gouvernement a pris la décision d'acheter le nouvel avion de chasse CF-18A.